

**24ème Réunion du Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA
Genève, Suisse
22-24 juin 2009**

Décisions, recommandations et conclusions

Le Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA,

Rappelant que l'action de l'ONUSIDA sous tous ses aspects est orientée par les principes directeurs ci-après et qu'elle est donc :

- Conforme aux priorités des parties prenantes nationales ;
- Fondée sur la participation significative et mesurable de la société civile, et notamment des personnes vivant avec le VIH et des populations les plus exposées au risque d'infection par le VIH ;
- Fondée sur les droits humains et l'égalité des sexes ;
- Fondée sur les meilleures données scientifiques et connaissances techniques ;
- Instigatrice de ripostes globales au sida, qui intègrent la prévention, le traitement, la prise en charge et le soutien ; et
- Fondée sur le principe de la non-discrimination.

Point 1.1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

1. *Adopte* l'ordre du jour ;

Point 1.2 de l'ordre du jour : Examen du rapport de la vingt-troisième réunion

2. *Adopte* le rapport de la 23ème réunion du Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA ;

Point 1.3 de l'ordre du jour : Résultat(s) du segment thématique

- 3.1 *Prend note* des résultats du segment thématique « *Les populations en mouvement – déplacements sous la contrainte et populations migrantes* » tels qu'ils figurent dans les rapports des rapporteurs à la séance plénière du Conseil et demande à l'ONUSIDA d'intégrer ces résultats dans ses activités à venir et de présenter un rapport sur les progrès accomplis au cours d'une réunion future du Conseil de Coordination du Programme, dans le cadre du rapport général portant sur ses activités ;

- 3.2 *Demande* au Secrétariat et aux Coparrainants de l'ONUSIDA de faire en sorte que le personnel aux niveaux mondial, régional et national facilite l'incorporation des populations en mouvement, y compris les migrants et les personnes déplacées sous la contrainte, dans les stratégies sida régionales et nationales, en vue de parvenir à l'accès universel à des services de prévention, de traitement, de soins et de soutien, en prêtant une attention particulière aux restrictions d'entrée, de séjour et de résidence liées au VIH, afin d'assurer que les personnes vivant avec le VIH ne sont pas exclues, détenues ou déportées en raison de leur sérologie VIH ;
- 3.3 *Demande* au Secrétariat et aux Coparrainants de l'ONUSIDA d'aider les gouvernements à harmoniser toutes les lois et politiques relatives au dépistage du VIH afin de garantir leur conformité avec les normes adoptées à l'échelle internationale, qui comprennent : le consentement éclairé, la confidentialité, le conseil pré- et post-test ; ainsi que l'orientation vers des services appropriés de traitement, de prise en charge et de soutien ;

Point 1.4 de l'ordre du jour : Rapport du Directeur exécutif

4. *Prend note* du rapport du Directeur exécutif ;

Point 1.5 de l'ordre du jour : Rapport du Président du Comité des Organismes coparrainants

5. *Prend note* du rapport du Président du Comité des Organismes coparrainants ;

Point 1.6 de l'ordre du jour : Rapport du représentant des ONG

- 6.1 *Prend note* avec satisfaction du rapport du représentant des ONG qui souligne l'importance des droits humains et des efforts déployés pour surmonter les obstacles à une riposte efficace, que sont la stigmatisation et la discrimination ainsi que l'inégalité entre les sexes et *demande* que la question de la non-discrimination soit abordée lors d'une des réunions du Conseil de Coordination du Programme en 2010 dans le cadre d'une question de fond de l'ordre du jour ;
- 6.2 *Rappelant* la décision 7.1 prise lors de la 19^{ème} réunion du Conseil de Coordination du Programme, *accepte* qu'un sixième principe directeur soit ajouté, qui fera partie intégrante de toutes les recommandations, décisions et conclusions du Conseil de Coordination du Programme, comme suit : « *Fondée sur le principe de la non-discrimination* » ;

Point 2 de l'ordre du jour : Budget-plan de travail intégré 2010-2011 et rapports 2008-2009

- 7.1 *Avalise* l'ordre du jour de l'action et les domaines prioritaires du Budget-plan de travail intégré 2010-2011 afin d'accélérer les progrès en direction de l'accès universel ;
- 7.2 *Approuve* le Budget-plan de travail intégré 2010-2011 et la proposition suivante de répartition des ressources : US\$ 161 millions à partager entre les 10 Coparrainants, US\$ 182,4 millions pour le Secrétariat de l'ONUSIDA,

US\$ 136,4 millions pour les activités interinstitutions et US\$ 5 millions pour le fonds d'urgence ;

- 7.3 *Prend note* des ressources budgétaires planifiées supplémentaires et mondiales/régionales des Coparrainants ;
- 7.4 *Approuve* le Cadre d'évaluation et de suivi des résultats de l'ONUSIDA 2010-2011 ;
- 7.5 *Prend note* du Rapport de suivi des résultats de l'ONUSIDA pour 2008.
- 7.6 *Prend note* du rapport financier intermédiaire non audité et des états financiers associés de l'année close le 31 décembre 2008 ;
- 7.7 *Prend note* des informations intermédiaires sur la gestion financière de l'exercice biennal 2008-2009 et la mise à jour financière pour la période comprise entre le 1^{er} janvier 2008 et le 31 mars 2009 ;
- 7.8 *Encourage* les gouvernements donateurs et les autres donateurs à verser leur contribution au Budget-plan de travail intégré 2008-2009 dès que possible ;
- 7.9 *Prend note* de la recommandation du sous-comité d'approuver le Budget-plan de travail intégré 2010-2011 et le Cadre de suivi des résultats lors de la 24^{ème} réunion du Conseil – suite à l'intégration d'un certain nombre de modifications et d'améliorations dans les documents ;
- 7.10 *Accepte* que le Cadre de suivi des résultats 2010-2011 soit utilisé par tous les groupes constitutifs – Etats Membres, donateurs et autres groupes constitutifs – pour répondre à leurs besoins en matière de compte-rendu ;
- 7.11 *Demande* au Secrétariat de l'ONUSIDA de réaliser un examen, avant la période de planification des activités pour 2012-2015 de la manière dont le Budget-Plan de travail intégré et le Cadre de suivi des résultats ont été mis en œuvre et dont la responsabilisation a été renforcée ;
- 7.12 *Prend note* de la conclusion du sous-comité selon laquelle la mise en place d'un sous-comité permanent sur les questions budgétaires pourrait aider à renforcer la préparation du budget et le suivi des réalisations, mais aussi du fait qu'il est prévu qu'une décision concernant cette question soit prise par le Conseil de Coordination du Programme lors de sa 25^{ème} réunion, en tenant compte des observations et des recommandations de la Deuxième Evaluation indépendante ;
- 7.13 *Demande* à l'ONUSIDA, en collaboration avec les institutions mondiales pertinentes, de préparer un rapport sur les dépenses sur le sida liées aux résultats, par région et par pays, en tenant compte des autres processus du Budget-plan de travail intégré ;
- 7.14 *Demande* au Secrétariat et aux Coparrainants de l'ONUSIDA de présenter un rapport à la 25^{ème} réunion du Conseil sur les effets que la crise financière pourrait avoir sur les capacités des pays à réaliser leurs objectifs relatifs à l'accès universel et d'y inclure des recommandations et des stratégies d'atténuation ;

Point 3 de l'ordre du jour : Prévention du VIH parmi les consommateurs de drogues injectables

- 8.1 *Demande* au Secrétariat et aux Coparrainants de l'ONUSIDA, et en particulier à l'ONUSDC, d'élargir et de renforcer considérablement leurs activités avec les gouvernements nationaux pour corriger la couverture inégale et relativement faible des services dédiés aux consommateurs de drogues injectables et élaborer des modèles complets pour la fourniture de services appropriés à l'intention des consommateurs de drogues injectables, conformément au document ONUSIDA/ONUSDC/OMS intitulé « Guide technique pour aider les pays à fixer des objectifs en vue de l'accès universel des consommateurs de drogues injectables à la prévention, au traitement et à la prise en charge du VIH » (*“Technical Guide for countries to set targets for Universal Access to HIV prevention, treatment and care for injecting drug users”* – en anglais seulement) ;
- 8.2 *Reconnaissant* que les ressources devront être accrues pour la fourniture des services et le développement des capacités, afin de permettre aux communautés d'apporter aux consommateurs de drogues vivant avec le VIH des services de prévention, de soins et de soutien à plus grande échelle, tout en s'attaquant en parallèle aux problèmes posés par la stigmatisation et la discrimination, *demande* à l'ONUSIDA et à ses partenaires de collaborer avec les bailleurs de fonds multilatéraux et les gouvernements nationaux, afin de faciliter une mobilisation accrue des ressources sur cette question, correspondant au niveau des besoins identifiés ;
- 8.3 *Demande* à l'ONUSIDA d'intensifier son appui et sa collaboration à tous les groupes de la société civile, y compris ceux qui sont affectés par la consommation de drogues et qui fournissent des services aux personnes qui consomment des drogues, en vue de promouvoir des approches fondées sur des données avérées et n'entraînant ni stigmatisation ni discrimination pour combattre les épidémies de VIH et d'hépatite C aux niveaux national, régional et mondial;
- 8.4 *Appelle* les Etats Membres à poursuivre l'harmonisation des lois entourant le VIH et la consommation de drogues, conformément aux circonstances nationales pertinentes, dans une perspective de santé publique comme de droits de l'homme ;
- 8.5 *Demande* au Secrétariat et aux Coparrainants de l'ONUSIDA, et en particulier à l'ONUSDC, d'aider les autorités nationales à aligner leurs politiques, à clarifier les rôles et responsabilités des diverses entités nationales – y compris le contrôle des drogues, le système pénitentiaire, la santé publique et la société civile – et à appuyer un accroissement des capacités et des ressources en vue de fournir un ensemble complet de services aux consommateurs de drogues injectables y compris des programmes de réduction des risques liés au VIH, tels qu'ils sont énumérés dans le document ONUSIDA/ONUSDC/OMS « *Technical Guide for countries to set targets for Universal Access to HIV prevention, treatment and care for injecting drug users*” ;

- 8.6 *Appelle* l'ONUSIDA, les Etats Membres et les organisations de la société civile à formuler et appliquer, au-delà des interventions particulières ciblant les consommateurs de drogues injectables, des directives et des modèles de programmes destinés à satisfaire les besoins d'autres sous-groupes de consommateurs de drogues, dont les femmes qui consomment des drogues, les consommateurs de drogues qui échangent des faveurs sexuelles pour de l'argent ou de la drogue, les consommateurs de drogues qui se retrouvent en prison, les consommateurs de drogues mineurs ou jeunes, les consommateurs de drogues migrants, les consommateurs de drogues parmi les réfugiés et les autres populations déplacées, les consommateurs de stimulants et les polytoxicomanes, les hommes qui ont des rapports sexuels avec des hommes consommateurs de drogues, les époux/ses et partenaires des personnes qui consomment des drogues, mais aussi des interventions portant sur les besoins plus généraux des consommateurs de drogues en matière de santé ;
- 8.7 *Demande* aux Etats Membres, aux organisations de la société civile et à l'ONUSIDA d'accorder davantage d'attention à certains groupes de consommateurs de drogues non-injectables, en particulier ceux qui font usage de crack et de stimulants de type amphétamine et ceux qui abusent de l'alcool, et à leur risque accru de contracter le VIH par des pratiques sexuelles à haut risque, ainsi qu'aux ripostes aux épidémies émergentes de consommation de drogues injectables dans de nombreux pays africains ;
- 8.8 *Reconnaissant* que les données existantes sur le VIH et la consommation de drogues sont loin d'être suffisantes, en qualité comme en quantité, *demande* à l'ONUSIDA d'appuyer une augmentation des investissements dans la collecte des données nécessaires pour contribuer à l'élaboration d'initiatives de prévention, de traitement, de soins et de soutien en matière de VIH, à l'allocation des ressources et à la fourniture de services complets, y compris un système d'évaluation régulière et rapide du risque potentiel de nouvelles épidémies, là où des données anecdotiques indiquent un problème émergent, et *demande* aux Etats Membres de faire en sorte que des estimations précises de la taille des populations de CDI soient effectuées, tout en tenant compte de la nature fluctuante de la consommation de drogues par injection.
- 8.9 *Encourage* les gouvernements à réaffirmer et intensifier leur engagement en faveur des mesures de réduction des risques liés au VIH telles qu'elles sont énumérées dans le document ONUSIDA/ONUDD/OMS « *Technical Guide for countries to set targets for Universal Access to HIV prevention, treatment and care for injecting drug users* », y compris les programmes d'échange des aiguilles et seringues et les traitements de substitution aux opiacés, qui sont essentiels pour l'accès universel des personnes qui consomment des drogues à des programmes complets de prévention, de soins, de traitement et de soutien en matière de VIH, conformément aux circonstances nationales pertinentes ;
- 8.10 *Demande* au Secrétariat de l'ONUSIDA et à l'OMS d'appuyer les pays dans la mise en œuvre et l'amélioration, dans tous les pays, de la surveillance de l'hépatite B et C, y compris la coinfection avec le VIH, et d'élaborer les directives nécessaires pour que les Etats Membres formulent des politiques, stratégies et autres instruments de prévention et de contrôle de la coinfection par l'hépatite chez les personnes vivant avec le VIH ;

- 8.11 *Reconnaissant* que la consommation de drogues stimulantes constitue un problème de santé en rapide augmentation, *demande* à l'ONUSIDA de renforcer ses activités relatives au VIH et aux stimulants ;

Point 4 de l'ordre du jour : Coopération avec le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme : mécanismes de soutien pour les Etats africains

- 9.1 *Se félicite* de l'action et de l'initiative pilote en vue de renforcer la participation significative des Etats africains au Conseil de Coordination du Programme et, dans la mesure du possible, au Conseil du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, y compris l'établissement d'un point focal indépendant pour la communication, et *prend note* de la nécessité de disposer d'indicateurs pour mesurer la mise en œuvre efficace de ces initiatives avant d'envisager un élargissement à d'autres régions ;
- 9.2 *Reconnaissant* que le Fonds mondial poursuit actuellement son propre processus sur cette question, *demande* au Secrétariat de l'ONUSIDA de poursuivre ses discussions avec le Fonds mondial afin de trouver des approches cohérentes, ainsi que d'éventuelles mesures d'économie et de partage des coûts ;
- 9.3 *Demande* à l'ONUSIDA, lors des projets pilotes sur cette question dans la région africaine, de rechercher les moyens d'organiser des consultations régionales et, dans la mesure du possible, de rationaliser ces réunions dans le cadre d'autres rencontres en cours dans le domaine de la santé, en vue de réduire les coûts ;
- 9.4 *Reconnaît* la nécessité de maintenir une diversité linguistique et de fournir au Conseil les documents pertinents dans des langues autres que l'anglais, et en particulier en langue française, pour respecter pleinement les procédures établies du système des Nations Unies, mais aussi peut-être dans d'autres langues selon la faisabilité logistique et financière ;
- 9.5 *Réaffirme* que les processus liés à cette proposition aux niveaux national et régional – et plus largement à la formulation d'orientations politiques nationales en rapport avec le VIH/sida – restent dans la ligne du principe fondamental de la participation efficace et significative de la société civile ;

Point 5 de l'ordre du jour : Participation de l'ONUSIDA aux projets pilotes « Une seule ONU » dans les pays

- 10.1 *Demande* aux chefs de secrétariat des organismes coparrainants de réaffirmer leur engagement en faveur de la réforme des Nations Unies et de déployer tous les efforts nécessaires pour mettre en place les actions permettant d'atteindre ces objectifs ;
- 10.2 *Demande* au Secrétariat et aux Coparrainants de l'ONUSIDA de renforcer leur capacité individuelle et collective en vue de participer et de contribuer efficacement à l'approche 'Unis dans l'action' et de faire en sorte d'appliquer des processus stricts de définition des priorités donnant au Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida une orientation stratégique plus nette et plus forte ;

- 10.3 *Demande* à l'ONUSIDA de faire en sorte que les ressources du Budget-plan de travail intégré soutiennent l'élément sida du Programme unique dans les pays pilotes de l'initiative 'Unis dans l'action' ;
- 10.4 *Demande* à l'ONUSIDA d'appliquer les leçons tirées des projets 'Unis dans l'action' dans tous les pays où il est représenté ;
- 10.5 *Demande* au Secrétariat de l'ONUSIDA de poursuivre son évaluation de la performance des Equipes conjointes sur le sida dans tous les pays et d'examiner les résultats et l'impact de la participation de l'ONUSIDA à l'initiative 'Unis dans l'action', en vue de l'appliquer dans tous les pays où il est représenté ;
- 10.6 *Demande* à l'ONUSIDA de déterminer les coûts de transaction relatifs à l'élément sida de l'initiative 'Unis dans l'action' dans les pays pilotes ;
- 10.7 *Invite* les donateurs et partenaires à respecter leurs engagements en faveur des 'Trois Principes', de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, d'IHP+ et du Plan d'action d'Accra ;

Point 6 de l'ordre du jour : Deuxième Evaluation indépendante de l'ONUSIDA

- 11.1 *Prend note* du rapport d'avancement du Président du Comité de surveillance de la Deuxième Evaluation indépendante de l'ONUSIDA ;
- 11.2 *Reconnaissant* la nécessité de rationaliser les méthodes de travail du Conseil de Coordination du Programme, conformément aux résolutions existantes portant sur la création du Programme commun, mais aussi pour mettre en œuvre les décisions du Conseil de Coordination du Programme tout en respectant le rôle et les attributions du Directeur exécutif, *décide* de créer un groupe de travail provisoire pour examiner les méthodes de travail du Conseil de Coordination du Programme et préparer, à l'intention de la 25^{ème} réunion du Conseil de Coordination du Programme, des propositions tenant compte des conclusions et recommandations de la Deuxième Evaluation indépendante. Le groupe sera constitué par le Bureau du CCP qui recherchera la composition suivante : deux représentants des Etats Membres de chaque région et deux représentants des ONG ;

Point 7 de l'ordre du jour : Aspects sexospécifiques des ripostes au sida

- 12.1 *Accueille avec satisfaction* la publication du « *Cadre d'action de l'ONUSIDA pour l'accès universel des hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes et des personnes transsexuelles* », et les actions de suivi déjà entreprises, et *engage* l'ONUSIDA et les autres partenaires à soutenir d'autres activités, notamment dans le domaine de la décriminalisation, dans le cadre des priorités adoptées dans le Budget-plan de travail intégré, ainsi que dans d'autres domaines politiques et pratiques au sein et au-delà du secteur de la santé ;
- 12.2 *Prend note avec satisfaction* de l'actualisation des progrès accomplis par l'ONUSIDA pour aider les pays à accélérer leur action en faveur des femmes, des filles et de l'égalité des sexes dans le contexte du sida, dont la création d'une stratégie interinstitutions (Cadre d'action de l'ONUSIDA) pour aborder la question

du VIH chez les femmes et les filles, conforme à la stratégie entreprise avec les lesbiennes, les gays et les personnes bisexuelles et transsexuelles ;

- 12.3 *Reconnaît* la nécessité de renforcer davantage le cadre de travail sur les femmes, les filles et l'égalité des sexes par l'instauration d'environnements habilitants pour le respect des droits humains des femmes et par la prise en compte des besoins des femmes vivant avec le VIH, par exemple en s'attachant particulièrement à des approches globales de la prévention du VIH, de la santé sexuelle et reproductive et de la violence à l'égard des femmes, par l'allocation de ressources et par le développement des capacités des organisations féminines et des réseaux de femmes vivant avec le VIH ;
- 12.4 *Reconnaissant* la nécessité de mettre en œuvre de toute urgence le Cadre d'action de l'ONUSIDA en tant qu'instrument permettant d'accélérer l'action de l'ONU, ainsi que la nécessité de réunir le soutien indispensable du Conseil de Coordination du Programme à ce document, *demande* au Directeur exécutif de l'ONUSIDA de nommer un groupe consultatif composé d'experts de la question des femmes et du VIH, comprenant des représentantes des organisations féminines et des groupes de femmes vivant avec le VIH, qui collaborera avec le Directeur exécutif à l'élaboration, l'application et le suivi d'un plan opérationnel et *demande en outre* à l'ONUSIDA de commencer l'application de ce document d'ici à octobre 2009, en y intégrant les observations des deux dialogues techniques organisés respectivement les 20 et 29 mai, ainsi que celles du Groupe de référence de l'ONUSIDA sur les droits de l'homme et du Groupe d'experts interinstitutions sur les femmes et les filles. Cette opérationnalisation sera entreprise sous réserve des résultats de la Deuxième Evaluation indépendante dans ce qu'ils se rapportent aux dimensions sexospécifiques de la riposte de l'ONU à l'épidémie de sida ;
- 12.5 *Demande en outre* à l'ONUSIDA de fournir un rapport d'activités complet au Conseil de Coordination du Programme lors de sa 27^{ème} réunion sur les activités de l'ONUSIDA en rapport avec les dimensions sexospécifiques de la riposte au sida, y compris un examen du Cadre d'action ;
- 12.6 *Rappelle* la décision 12.1 du Conseil de Coordination du Programme à sa 20^{ème} réunion qui *invite* les gouvernements, les donateurs et l'ONUSIDA à accroître de manière significative leurs efforts visant à s'attaquer aux inégalités entre hommes et femmes, aux actes de violence liés au sexe y compris les sévices physiques et sexuels à l'encontre des femmes, des filles et des garçons, et aux pratiques et normes sociales et culturelles néfastes, qui sont des facteurs majeurs de propagation de l'épidémie de VIH, notamment grâce à un financement accru et mieux coordonné des programmes nationaux et des partenaires de la société civile ;
- 12.7 *Demande également* à l'ONUSIDA et à ses autres partenaires de soutenir des actions juridiques et politiques susceptibles de promouvoir l'égalité des sexes et la santé sexuelle et reproductive et de réduire la vulnérabilité des femmes et des filles au VIH, y compris les actions permettant de prévenir et d'éliminer la violence à l'égard des femmes, d'empêcher les mariages d'enfants, de donner aux femmes des droits égaux à la propriété et à l'héritage et de décriminaliser et/ou de réglementer le commerce du sexe ;

- 12.8 Prenant en considération les premières étapes de l'application, *demande* à l'ONUSIDA de présenter, à l'occasion de la 26^{ème} réunion du Conseil de Coordination du Programme, un rapport sur l'avancement de la mise en œuvre, et de présenter une évaluation comprenant les recommandations de la Deuxième Evaluation indépendante à la 27^{ème} réunion du Conseil de Coordination du Programme ;

Point 8 de l'ordre du jour : Déclaration du représentant de l'Association du personnel de l'ONUSIDA

13. *Prend note* de la déclaration du représentant de l'Association du personnel de l'ONUSIDA ;

Point 9 de l'ordre du jour : Prochaines réunions du Conseil de Coordination du Programme

- 14.1 *Approuve* les thèmes choisis pour les 26^{ème} et 27^{ème} réunions du Conseil de Coordination du Programme, qui seront respectivement « *Relier dans la pratique les services de santé sexuelle et reproductive (SSR) avec les interventions en matière de VIH/sida* » et « *Sécurité alimentaire et nutritionnelle et VIH: comment faire en sorte que la sécurité alimentaire et nutritionnelle fasse partie intégrante des programmes VIH* » ;
- 14.2 *Demande* au Bureau du Conseil de Coordination du Programme de lancer le processus de détermination des thèmes pour les 28^{ème} et 29^{ème} réunions du Conseil de Coordination du Programme ;
- 14.3 *Convient* des dates des prochaines réunions du Conseil de Coordination du Programme comme suit :
- 26^{ème} réunion – 22-24 juin 2010
27^{ème} réunion – 7-9 décembre 2010
28^{ème} réunion – 21-23 juin 2011

[Fin du document]